

nucléaires, le Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles et, pour ceux qui en sont membres, le régime de contrôle des exportations du Groupe de l'Australie contribuent de façon essentielle à l'observation et à l'application des normes internationales relatives au contrôle des exportations dans le monde.

### *Mines terrestres antipersonnel*

82. L'an dernier, nous nous sommes engagés à ne négliger aucun effort pour obtenir une interdiction mondiale des mines terrestres antipersonnel. À cette fin, nous prenons acte des efforts efficaces et complémentaires déployés dans divers forums, y compris la Conférence du désarmement et les négociations formelles qui se tiendront à Oslo en septembre dans le cadre du Processus d'Ottawa, qui vise à imposer une telle interdiction avant la fin de l'année. Nous accueillons avec satisfaction les restrictions concernant les mines terrestres antipersonnel annoncées unilatéralement par les États, y compris par les membres de l'UE. Nous réaffirmons la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, approuvée à une majorité écrasante, qui appelle les États à conclure dans les meilleurs délais un accord international efficace et juridiquement contraignant visant à interdire les mines terrestres antipersonnel. Tous les États devraient adhérer au Protocole renforcé sur les mines, les pièges et autres dispositifs. Nous encourageons la communauté internationale à trouver des solutions technologiques aux problèmes de détection et d'élimination des mines terrestres, ainsi qu'à renforcer son soutien aux mesures de déminage à caractère humanitaire et d'aide aux victimes.

### *Situations politiques*

#### **Hong Kong**

83. Nous reconnaissons le caractère historique de l'imminent rétablissement de la souveraineté de la Chine à Hong Kong. Compte tenu de nos intérêts durables dans ce centre financier et économique, nous accueillons avec satisfaction les engagements pris par la Chine et énoncés dans la Déclaration conjointe de 1984 entre le Royaume-Uni et la République populaire de Chine (RPC) ainsi que dans la Loi fondamentale de la RPC de 1990. En outre, nous apprécions ces engagements qui visent notamment à maintenir la stabilité et la prospérité de Hong Kong et à préserver son mode de vie, son haut degré d'autonomie, y compris un système monétaire et économique indépendant, ses libertés fondamentales ainsi que la primauté du droit. Ce sont là les assises essentielles de la réussite économique de Hong Kong dans l'avenir. Nous attendons avec intérêt la tenue, dans les meilleurs délais, d'élections libres et équitables à Hong Kong en vue de la formation d'une nouvelle assemblée législative. Nous prenons sérieusement note de l'assurance donnée par la Chine, dans la Déclaration conjointe et dans la Loi fondamentale, que les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels continueront de s'appliquer à Hong Kong.

#### **Moyen-Orient**

84. Le processus de paix est en crise et nous sommes déterminés à lui redonner de l'élan. Il est essentiel que soit rétabli le sentiment de sécurité et de confiance entre Israéliens et Palestiniens. Nous ferons tout en notre pouvoir pour revitaliser la mise en œuvre des accords d'Oslo et pour garantir le respect des principes de Madrid, notamment l'échange de territoires contre la paix. Tous les problèmes doivent être réglés de façon pacifique au moyen de négociations sérieuses et crédibles. Les deux parties doivent s'abstenir de toute action susceptible de faire obstacle au processus de paix en devançant les négociations sur le statut permanent. Nous sommes fermement convaincus de l'importance de travailler avec Israël, la Syrie et le Liban à la reprise de pourparlers directs afin de parvenir à un règlement global dans la région. Nous saluons le rôle important joué par le groupe de surveillance pour renforcer l'entente du 26 avril 1996 et réduire les risques qui pèsent sur les populations civiles dans le sud du Liban et en Israël. Nous confirmons l'importance des activités entreprises dans le cadre multilatéral du processus de paix.